

# MARX 1875

## « CRITIQUE DU PROGRAMME DE GOTHA »

### I.

*1. - Le travail est la source de toute richesse et de toute culture, et comme le travail productif n'est possible que dans la société et par la société, son produit appartient intégralement, par droit égal, à tous les membres de la société.*

**PREMIÈRE PARTIE DU PARAGRAPHE :** *«Le travail est la source de toute richesse et de toute culture.»*

Le travail n'est pas la source de toute richesse [1]. La nature est tout autant la source des valeurs d'usage (qui sont bien, tout de même, la richesse réelle !) que le travail, qui n'est lui-même que l'expression d'une force naturelle, la force de travail de l'homme. Cette phrase rebattue se trouve dans tous les abécédaires, et elle n'est vraie qu'à condition de sous-entendre que le travail est antérieur, avec tous les objets et procédés qui l'accompagnent. Mais un programme socialiste ne saurait permettre à cette phraséologie bourgeoise de passer sous silence les conditions qui, seules, peuvent lui donner un sens. Et ce n'est qu'autant que l'homme, dès l'abord, agit en propriétaire à l'égard de la nature, cette source première de tous les moyens et matériaux de travail, ce n'est que s'il la traite comme un objet lui appartenant que son travail devient la source des valeurs d'usage, partant de la richesse. Les bourgeois ont d'excellentes raisons pour attribuer au travail cette surnaturelle puissance de création : car, du fait que le travail est dans la dépendance de la nature, il s'ensuit que l'homme qui ne possède rien d'autre que sa force de travail sera forcément, en tout état de société et de civilisation, l'esclave d'autres hommes qui se seront érigés en détenteurs des conditions objectives du travail. Il ne peut travailler, et vivre par conséquent, qu'avec la permission de ces derniers.

Mais laissons la proposition telle qu'elle est, ou plutôt telle qu'elle boite. Quelle conclusion en devrait-on attendre ? Evidemment celle-ci :

*« Puisque le travail est la source de toute richesse, nul dans la société ne peut s'approprier des richesses qui ne soient un produit du travail. Si donc quelqu'un ne travaille pas lui-même, il vit du travail d'autrui et, même sa culture, il la tire du travail d'autrui. »*

Au lieu de cela, à la première proposition, on en ajoute une seconde par le moyen du motcheville : « et comme » pour tirer de la seconde, et non de l'autre, la conséquence finale.

**DEUXIÈME PARTIE DE LA PROPOSITION :** *« Le travail productif n'est possible que dans la société et par la société. »*

D'après la première proposition, le travail était la source de toute richesse et de toute culture, donc pas de société possible sans travail. Et voilà que nous apprenons au contraire que le travail « productif » n'est pas possible sans société.

On aurait pu dire, tout aussi bien, que c'est seulement dans la société que le travail inutile, et même socialement nuisible, peut devenir une branche d'industrie, que c'est seulement dans la société qu'on peut vivre de l'oisiveté, etc., etc. - bref recopier tout Rousseau [2].

Et qu'est-ce qu'un travail « productif » ? Ce ne peut être que le travail qui produit l'effet utile qu'on se propose. Un sauvage, - et l'homme est un sauvage après avoir cessé d'être un singe -, qui abat une bête d'un coup de pierre; qui récolte des fruits, etc., accomplit un travail « productif ».

**TROISIÈMEMENT, LA CONSÉQUENCE :** *« Et comme le travail productif n'est possible que dans la société et par la société, son produit appartient intégralement, par droit égal, à tous les membres de la société. »*

Belle conclusion ! Si le travail productif n'est possible que dans la société et par la société, son produit appartient à la société, et, au travailleur individuel, il ne revient rien de plus que ce qui n'est pas indispensable au maintien de la société, « condition » même du travail.

En fait, cette proposition a toujours été défendue par les champions *de l'ordre social existant*, à chaque époque. En premier viennent les prétentions du gouvernement, avec tout ce qui s'ensuit, car le gouvernement est l'organe de la société chargé du maintien de l'ordre social; puis viennent les prétentions des diverses sortes de propriété privée qui, toutes, sont le fondement de la société, etc. On le voit, ces phrases creuses peuvent être tournées et retournées dans le sens qu'on veut.

Il n'y a de lien logique entre la première et la seconde partie du paragraphe que si l'on adopte la rédaction suivante :

*« Le travail n'est la source de la richesse et de la culture que s'il est un travail social », ou, ce qui revient au même : « que s'il s'accomplit dans la société et par elle ».*

Cette proposition est incontestablement exacte, car le travail isolé (en supposant réalisées ses conditions matérielles), s'il peut créer des valeurs d'usage, ne peut créer ni richesse ni culture.

Non moins incontestable cette autre proposition :

*« Dans la mesure où le travail évolue en travail social et devient ainsi source de richesse et de culture, se développent, chez le travailleur, la pauvreté et l'abandon, chez le non-travailleur, la richesse et la culture. »*

Telle est la loi de toute l'histoire jusqu'à ce jour. Au lieu de faire des phrases générales sur le « travail » et la « société », il fallait donc indiquer ici avec précision comment, dans la société capitaliste actuelle, sont finalement créées les conditions matérielles et autres qui habilitent et obligent le travailleur à briser cette malédiction sociale.

Mais, en fait, tout ce paragraphe, aussi manqué au point de vue de la forme que du fond, n'est là que pour qu'on puisse inscrire sur le drapeau du Parti, tout en haut, comme mot d'ordre, la formule lassalienne du « produit intégral du travail ». Je reviendrai plus loin sur le « produit du travail », le « droit égal », etc., car la même chose reparaît sous une autre forme un peu différente.

---

***2.- Dans la société actuelle, les moyens de travail sont le monopole de la classe capitaliste. L'état de dépendance qui en résulte pour la classe ouvrière est la cause de la misère et de la servitude sous toutes ses formes.***

La proposition, empruntée aux statuts de l'Internationale, est fautive sous cette forme « améliorée ».

Dans la société actuelle, les moyens de travail sont le monopole des propriétaires fonciers (le monopole de la propriété foncière est même la base du monopole capitaliste) et des capitalistes. Les statuts de l'Internationale, dans le passage en question [3], ne nomment ni l'une ni l'autre classe monopolisatrice. Ils parlent du « monopole des moyens de travail, c'est-à-dire des sources de la vie ». L'addition des mots : « sources de la vie » montre suffisamment que la terre est comprise parmi les moyens de travail.

On a introduit cette rectification parce que Lassalle, pour des raisons aujourd'hui connues, attaqua seulement la classe capitaliste et non les propriétaires fonciers [4]. En Angleterre, le plus souvent, le capitaliste n'est pas même le propriétaire du sol sur lequel est bâtie sa fabrique.

---

***3. - L'affranchissement du travail exige que les instruments de travail soient élevés à l'état de patrimoine commun de la société et que le travail collectif soit réglementé par la communauté avec partage équitable du produit.***

« Les instruments de travail élevés à l'état de patrimoine commun », cela doit signifier sans doute : « transformés en patrimoine commun ». Mais ceci seulement en passant.

Qu'est-ce que c'est que le « produit du travail » ? L'objet créé par le travail ou sa valeur ? Et, dans ce dernier cas, la valeur totale du produit ou seulement la fraction de valeur que le travail est venu ajouter à la valeur des moyens de production consommés ?

Le « produit du travail » est une notion vague qui tenait lieu, chez Lassalle, de conceptions économiques positives.

Qu'est-ce que le « partage équitable [5] » ?

Les bourgeois ne soutiennent-ils pas que le partage actuel est « équitable » ? Et, en fait, sur la base du mode actuel de production, n'est-ce pas le seul partage « équitable » ? Les rapports économiques sont-ils réglés par des idées juridiques ou n'est-ce pas, à l'inverse, les rapports juridiques qui naissent des rapports économiques ? Les socialistes des sectes [6] n'ont-ils pas, eux aussi, les conceptions les plus diverses de ce partage « équitable » ?

Pour savoir ce qu'il faut entendre en l'occurrence par cette expression creuse de « partage équitable », nous devons confronter le premier paragraphe avec celui-ci. Ce dernier suppose une société dans laquelle « les instruments de travail sont patrimoine commun et où le travail collectif est réglementé par la communauté », tandis que le premier paragraphe nous montre que « le produit appartient intégralement, par droit égal, à tous les membres de la société ».

« A tous les membres de la société » ? Même à ceux qui ne travaillent pas ? Que devient alors le « produit intégral du travail » ? - Aux seuls membres de la société qui travaillent ? Que devient alors le « droit égal » de tous les membres de la société ?

Mais « tous les membres de la société » et le « droit égal » ne sont manifestement que des façons de parler. Le fond consiste en ceci que, dans cette société communiste, chaque travailleur doit recevoir, à la mode lassalienne, un « produit intégral du travail ».

Si nous prenons d'abord le mot « produit du travail » (*Arbeitssertrag*) dans le sens d'objet créé par le travail (*Produkt der Arbeit*), alors le produit du travail de la communauté, c'est « la totalité du produit social » (*das gesellschaftliche Gesamtprodukt*).

Là-dessus, il faut défalquer :

*Premièrement* : un fonds destiné au remplacement des moyens de production usagés;

*Deuxièmement* : une fraction supplémentaire pour accroître la production;

*Troisièmement* : un fond de réserve ou d'assurance contre les accidents, les perturbations dues à des phénomènes naturels, etc.

Ces défalcatons sur le « produit intégral du travail » sont une nécessité économique, dont l'importance sera déterminée en partie, compte tenu de l'état des moyens et des forces en jeu, à l'aide du calcul des probabilités; en tout cas, elles ne peuvent être calculées en aucune manière sur la base de l'équité.

Reste l'autre partie du produit total, destinée à la consommation.

Mais avant de procéder à la répartition individuelle, il faut encore retrancher :

*Premièrement les frais généraux d'administration qui sont indépendants de la production.*

Comparativement à ce qui se passe dans la société actuelle, cette fraction se trouve d'emblée réduite au maximum et elle décroît à mesure que se développe la société nouvelle.

*Deuxièmement : ce qui est destiné à satisfaire les besoins de la communauté* : écoles, installations sanitaires, etc.

Cette fraction gagne d'emblée en importance, comparativement à ce qui se passe dans la société actuelle, et cette importance s'accroît à mesure que se développe la société nouvelle.

*Troisièmement : le fonds nécessaire à l'entretien de ceux qui sont incapables de travailler, etc.*, bref ce qui relève de ce qu' on nomme aujourd'hui l'assistance publique officielle.

C'est alors seulement que nous arrivons au seul « partage » que, sous l'influence de Lassalle et d'une façon bornée, le programme ait en vue, c'est-à-dire à cette fraction des objets de consommation qui est répartie individuellement entre les producteurs de la collectivité.

Le « produit intégral du travail » s'est déjà métamorphosé en sous-main en « produit partiel », bien que ce qui est enlevé au producteur, en tant qu'individu, il le retrouve directement ou indirectement, en tant que membre de la société.

De même que le terme de « produit intégral du travail » s'est évanoui, de même nous allons voir s'évanouir celui de « produit du travail » en général.

Au sein d'un ordre social communautaire, fondé sur la propriété commune des moyens de production, les producteurs n'échangent pas leurs produits; de même, le travail incorporé dans des produits n'apparaît pas davantage ici comme valeur de ces produits, comme une qualité réelle possédée par eux, puisque désormais, au rebours de ce qui se passe dans la société capitaliste, ce n'est plus par la voie d'un détour, mais directement, que les travaux de l'individu deviennent partie intégrante du travail de la communauté. L'expression : « produit du travail », condamnable même aujourd'hui à cause de son ambiguïté, perd ainsi toute signification.

Ce à quoi nous avons affaire ici, c'est à une société communiste non pas telle qu'elle s'est développée sur les bases qui lui sont propres, mais au contraire, telle qu'elle vient de sortir de la société capitaliste; une société par conséquent, qui, sous tous les rapports, économique, moral, intellectuel, porte encore les stigmates de l'ancienne société des flancs de laquelle elle est issue. Le producteur reçoit donc individuellement - les défalcatons une fois faites - l'équivalent exact de ce qu'il a donné à la société. Ce qu'il lui a donné, c'est son *quantum* individuel de travail. Par exemple, la journée sociale de travail représente la somme des heures de travail individuel; le temps de travail individuel de chaque producteur est la portion qu'il a fournie de la journée sociale de travail, la part qu'il y a prise. Il reçoit de la société un bon constatant qu'il a fourni tant de travail (défalcation faite du travail effectué pour les fonds collectifs) et, avec ce bon, il retire des stocks sociaux d'objets de consommation autant que coûte une quantité égale de son travail. Le même *quantum* de travail qu'il a fourni à la société sous une forme, il le reçoit d'elle, en retour, sous une autre forme [7].

C'est manifestement ici le même principe que celui qui règle l'échange des marchandises pour autant qu'il est échange de valeurs égales. Le fond et la forme diffèrent parce que, les conditions étant différentes, nul ne peut rien fournir d'autre que son travail et que, par ailleurs, rien ne peut entrer dans la propriété de l'individu que des objets de consommation individuelle. Mais pour ce qui est du partage de ces objets entre producteurs pris individuellement, le principe directeur est le même que pour l'échange de marchandises équivalentes : une même quantité de travail sous une forme s'échange contre une même quantité de travail sous une autre forme.

Le *droit égal* est donc toujours ici dans son principe... *le droit bourgeois*, bien que principe et pratique ne s'y prennent plus aux cheveux, tandis qu'aujourd'hui l'échange d'équivalents n'existe pour les marchandises qu'en moyenne et non dans le cas individuel.

En dépit de ce progrès, le *droit égal* reste toujours grevé d'une limite bourgeoise. Le droit du producteur est proportionnel au travail qu'il a fourni; l'égalité consiste ici dans l'emploi comme unité de mesure commune.

Mais un individu l'emporte physiquement ou moralement sur un autre, il fournit donc dans le même temps plus de travail ou peut travailler plus de temps; et pour que le travail puisse servir de mesure, il faut déterminer sa durée ou son intensité, sinon il cesserait d'être unité. Ce droit égal est un droit inégal pour un travail inégal. Il ne reconnaît aucune distinction de classe, parce que tout homme n'est qu'un travailleur comme un autre; mais il reconnaît tacitement l'inégalité des dons individuels et, par suite, de la capacité de rendement comme des privilèges naturels. *C'est donc, dans sa teneur, un droit fondé sur l'inégalité*, comme tout droit. Le droit par sa nature ne peut consister que dans l'emploi d'une même unité de mesure; mais les individus inégaux (et ce ne seraient pas des individus distincts, s'ils n'étaient pas inégaux) ne sont mesurables d'après une unité commune qu'autant qu'on les considère d'un même point de vue, qu'on ne les saisit que sous un aspect déterminé; par exemple, dans le cas présent, qu'on ne les considère *que comme travailleurs* et rien de plus, et que l'on fait abstraction de tout le reste. D'autre part : un ouvrier est marié, l'autre non; l'un a plus d'enfants que l'autre, etc., etc. A égalité de travail et par conséquent, à égalité de participation au fonds social de consommation, l'un reçoit donc effectivement plus que l'autre, l'un

est plus riche que l'autre, etc. Pour éviter tous ces inconvénients, le droit devrait être non pas égal, mais inégal.

Mais ces défauts sont inévitables dans la première phase de la société communiste, telle qu'elle vient de sortir de la société capitaliste, après un long et douloureux enfantement. Le droit ne peut jamais être plus élevé que l'état économique de la société et que le degré de civilisation qui y correspond.

Dans une phase supérieure de la société communiste, quand auront disparu l'asservissante subordination des individus à la division du travail et, avec elle, l'opposition entre le travail intellectuel et le travail manuel; quand le travail ne sera pas seulement un moyen de vivre, mais deviendra lui-même le premier besoin vital; quand, avec le développement multiple des individus, les forces productives se seront accrues elles aussi et que toutes les sources de la richesse collective jailliront avec abondance, alors seulement l'horizon borné du droit bourgeois pourra être définitivement dépassé et la société pourra écrire sur ses drapeaux « De chacun selon ses capacités, à chacun selon ses besoins ! »

Je me suis particulièrement étendu sur le « produit intégral du travail », ainsi que sur le « droit égal », le « partage équitable », afin de montrer combien criminelle est l'entreprise de ceux qui, d'une part, veulent imposer derechef à notre Parti, comme des dogmes, des conceptions qui ont signifié quelque chose à une certaine époque, mais ne sont plus aujourd'hui qu'une phraséologie désuète, et d'autre part, faussent la conception réaliste inculquée à grand-peine au Parti, mais aujourd'hui bien enracinée en lui, et cela à l'aide des fariboles d'une idéologie juridique ou autre, si familières aux démocrates et aux socialistes français.

Abstraction faite de ce qui vient d'être dit, c'était de toute façon une erreur que de faire tant de cas de ce qu'on nomme le partage, et de mettre sur lui l'accent.

A toute époque, la répartition des objets de consommation n'est que la conséquence de la manière dont sont distribuées les conditions de la production elles-mêmes. Mais cette distribution est un caractère du mode de production lui-même. Le mode de production capitaliste, par exemple, consiste en ceci que les conditions matérielles de production [8] sont attribuées aux non-travailleurs sous forme de propriété capitaliste et de propriété foncière, tandis que la masse ne possède que les conditions personnelles de production : la force de travail. Si les éléments de la production sont distribués de la sorte, la répartition actuelle des objets de consommation s'ensuit d'elle-même. Que les conditions matérielles de la production soient la propriété collective des travailleurs eux-mêmes, une répartition des objets de consommation différente de celle d'aujourd'hui s'ensuivra pareillement. Le socialisme vulgaire (et par lui, à son tour, une fraction de la démocratie) a hérité des économistes bourgeois l'habitude de considérer et de traiter la répartition comme une chose indépendante du mode de production et de représenter pour cette raison le socialisme comme tournant essentiellement autour de la répartition. Les rapports réels ayant été depuis longtemps élucidés, à quoi bon revenir en arrière ?

---

#### ***4.- L'affranchissement du travail doit être l'œuvre de la classe ouvrière, en face de laquelle toutes les autres classes NE forment QU'UNE MASSE REACTIONNAIRE.***

Le premier couplet provient du préambule des statuts de l'internationale, mais sous une forme « améliorée [9] ». Le préambule dit : « L'affranchissement de la classe des travailleurs sera l'œuvre des travailleurs eux-mêmes »; tandis qu'ici c'est la « classe des travailleurs » qui doit affranchir - quoi ? le « travail ». Comprenne qui pourra.

En compensation l'antistrophe est, par contre, une citation lassalienne de la plus belle eau « [la classe ouvrière] en face de laquelle toutes les autres classes *ne forment qu'une masse réactionnaire* ».

Dans le *Manifeste communiste*, il est dit : « De toutes les classes qui, à l'heure présente, s'opposent à la bourgeoisie, le prolétariat seul est *une classe vraiment révolutionnaire*. Les autres

classes périssent et périssent avec la grande industrie; le prolétariat, au contraire, en est le produit le plus authentique. »

La bourgeoisie est ici considérée comme une classe révolutionnaire, - en tant qu'elle est l'agent de la grande industrie, - vis-à-vis des féodaux et des classes moyennes résolus à maintenir toutes les positions sociales qui sont le produit de modes de production périmés. Féodaux et classes moyennes ne forment donc pas avec la bourgeoisie une même masse réactionnaire.

D'autre part, le prolétariat est révolutionnaire vis-à-vis de la bourgeoisie parce que, issu lui-même de la grande industrie, il tend à dépouiller la production de son caractère capitaliste que la bourgeoisie cherche à perpétuer. Mais le *Manifeste* ajoute que «les classes moyennes... sont révolutionnaires... en considération de leur passage imminent au prolétariat ».

De ce point de vue, c'est donc une absurdité de plus que de faire des classes moyennes, conjointement avec la bourgeoisie, et, par-dessus le marché, des féodaux « une même masse réactionnaire » en face de la classe ouvrière.

Lors des dernières élections, a-t-on crié aux artisans, aux petits industriels, etc., et aux paysans : « Vis-à-vis de nous, vous ne formez, avec les bourgeois et les féodaux, qu'une seule masse réactionnaire » ?

Lassalle savait par cœur le *Manifeste communiste*, de même que ses fidèles savent les saints écrits dont il est l'auteur. S'il le falsifiait aussi grossièrement, ce n'était que pour farder son alliance avec les adversaires absolutistes et féodaux contre la bourgeoisie.

Dans le paragraphe précité, sa maxime est d'ailleurs bien tirée par les cheveux, sans aucun rapport avec la citation défigurée des statuts de l'internationale. Il s'agit donc ici simplement d'une impertinence et, à la vérité, une impertinence qui ne peut-être nullement déplaisante aux yeux de M. Bismarck : une de ces grossièretés à bon compte comme en confectionne le Marat berlinois [10].

---

### ***5.- La classe ouvrière travaille à son affranchissement tout d'abord DANS LE CADRE DE L'ETAT NATIONAL ACTUEL, sachant bien que le résultat nécessaire de son effort, qui est commun aux ouvriers de tous les pays civilisés, sera la fraternité internationale des peuples.***

Contrairement au Manifeste communiste et à tout le socialisme antérieur, Lassalle avait conçu le mouvement ouvrier du point de vue le plus étroitement national. On le suit sur ce terrain et cela après l'action de l'internationale !

Il va absolument de soi que, ne fût-ce que pour être en mesure de lutter, la classe ouvrière doit s'organiser chez elle en tant que classe et que les pays respectifs sont le théâtre immédiat de sa lutte. C'est en cela que sa lutte de classe est nationale, non pas quant à son contenu, mais, comme le dit le *Manifeste communiste*, « quant à sa forme ». Mais le « cadre de l'Etat national actuel », par exemple de l'Empire allemand, entre lui-même, à son tour, économiquement, « dans le cadre » du marché universel, et politiquement « dans le cadre » du système des Etats. Le premier marchand venu sait que le commerce allemand est aussi commerce extérieur et la grandeur de M. Bismarck réside précisément dans le caractère de sa politique internationale.

Et à quoi le Parti ouvrier allemand réduit-il son internationalisme ? A la conscience que le résultat de son effort « sera la fraternité internationale des peuples » - expression ronflante empruntée à la bourgeoise Ligue de la liberté et de la paix [11], que l'on voudrait faire passer comme un équivalent de la fraternité internationale des classes ouvrières dans leur lutte commune contre les classes dominantes et leurs gouvernements. Des *fonctions internationales* de la classe ouvrière allemande par conséquent, pas un mot ! Et c'est ainsi qu'elle doit faire paroi [12] face à sa propre bourgeoisie, fraternisant déjà contre elle avec les bourgeois de tous les autres pays, ainsi qu'à la politique de conspiration internationale de M. Bismarck !

En fait, la profession d'internationalisme du programme est encore infiniment au-dessous de celle du parti libre-échangiste. Celui-ci prétend, lui aussi, que le résultat final de son action est la « fraternité internationale des peuples ». Mais encore *fait-il quelque chose* pour internationaliser

l'échange et ne se contente-t-il pas du tout de savoir... que chaque peuple fait, chez lui, du commerce.

L'action internationale des classes ouvrières ne dépend en aucune façon de l'existence de l'Association internationale des travailleurs. Celle-ci fut seulement la première tentative pour doter cette action d'un organe central; tentative qui, par l'impulsion qu'elle a donnée, a eu des suites durables, mais qui, sous sa première forme historique, ne pouvait survivre longtemps à la chute de la Commune de Paris.

La *Noradeutsche* [13] de Bismarck était pleinement dans son droit quand elle annonçait, pour la satisfaction de son maître, que le Parti ouvrier allemand a, dans son nouveau programme, abjuré l'internationalisme.

---

## Notes

[1] Marx : Le Capital, tome 1° : « Le travail n'est donc pas l'unique source des valeurs d'usage qu'il produit, de la richesse matérielle. Il en est le père, et la terre, la mère, comme dit William Petty (Célèbre économiste et statisticien anglais – NdE). »

[2] Rousseau, J.-J. (1712-1778): Philosophe français de l' « époque des lumières ». Représentant l'aile gauche de la bourgeoisie (le tiers état), de la démocratie bourgeoise ascendante, il fut l'éloquent avocat de la lutte contre l'exploitation féodale et l'absolutisme et défendit la théorie de la « souveraineté populaire » qui fut réalisée dans la lutte révolutionnaire plébéienne des Jacobins. Rousseau établit sa critique du système féodal sur la conception abstraite et nullement historique de l'égalité naturelle, de la condition heureuse de l'homme dans le communisme primitif et de la supériorité de la nature et des relations naturelles sur celles de la société.

[3] Le passage en question se trouve dans le célèbre préambule (rédigé par Marx en 1864) des statuts de la première Internationale : «*[Considérant] que l'assujettissement économique des travailleurs aux détenteurs des moyens de travail, c'est-à-dire des sources de la vie, est la cause première de la servitude dans toutes ses formes : misère sociale, avilissement intellectuel et dépendance politique... »*

[4] Lassalle avait passé un accord avec Bismarck, représentant politique des grands propriétaires fonciers. Voir la lettre de Marx à Kugelmann sur le sujet plus loin dans ce document.

[5] Voir l'article critique d'Engels « *Un salaire équitable pour une journée de travail équitable* », dans l'ouvrage de Marx : *Salaire, prix et profit*.

[6] C'est-à-dire les saints-simoniens, fouriéristes, icariens, owenistes, etc.

[7] Marx nous a déjà donné une fois le tableau d'une société communiste dans laquelle « *le temps de travail joue un double rôle* » : «*D'un côté, sa distribution dans la société règle le rapport exact des diverses fonctions aux divers besoins; de l'autre, il mesure la part individuelle de chaque producteur dans le travail commun et en même temps la portion qui lui revient dans la partie du produit commun réservée à la consommation.* » (Le Capital, t. I. p. 90).

[8] C'est-à-dire les instruments de production (terre, bâtiments, outillage, etc).

[9] Voir l' *Adresse inaugurale* de l'Association Internationale des Travailleurs.

[10] Marx désigne, sous cette appellation ironique, Hasselmann, le rédacteur en chef du *Neuer Sozial-Demokrat*, organe central des lassalliens.

[11] La Ligue internationale pour la paix et la liberté, fondée à Genève en 1867, était une organisation internationale de démocrates bourgeois et de pacifistes partisans du libre-échange, contre laquelle Marx et la 1<sup>o</sup> Internationale menèrent une lutte résolue.

[12] *Faire paroli* : doubler la mise, renchérir.

[13] La *Noradeutsche Allgemeine Zeitung* (Gazette générale de l'Allemagne du Nord), fondée en 1861, était l'un des principaux journaux bismarckiens.

\*\*\*\*\*

## II

*«Partant de ces principes, le Parti ouvrier allemand s'efforce, par tous les moyens légaux, de fonder L'ETAT LIBRE - et - la société socialiste; d'abolir le système salarié avec la LOI D'AIRAIN des salaires... ainsi que... l'exploitation sous toutes ses formes; d'éliminer toute inégalité sociale et politique.»*

Sur l'Etat « libre », je reviendrai plus loin.

Ainsi, à l'avenir, le Parti ouvrier allemand devra croire à la « loi d'airain » de Lassalle ! Pour que cette loi ne soit pas ruinée, on commet l'insanité de parler « d'abolir le système salarié » (il faudrait dire système du salariat) « avec la loi d'airain des salaires ». Si j'abolis le salariat, j'abolis naturellement en même temps ses lois, qu'elles tiennent de l'« airain » ou de l'éponge. Mais la lutte de Lassalle contre le salariat gravite presque exclusivement autour de cette prétendue loi. Pour bien montrer, par conséquent, que la secte de Lassalle a vaincu, il faut que le « système salarié » soit aboli « avec la loi d'airain des salaires », et non pas sans elle.

De la loi « d'airain des salaires », rien, comme on sait, n'appartient à Lassalle, si ce n'est le mot « d'airain » emprunté aux « lois éternelles, aux grandes lois d'airain » de Goethe. Le mot d'airain est le signe auquel se reconnaissent les croyants orthodoxes. Mais si j'admets la loi avec l'estampille de Lassalle et, par conséquent, dans l'acception où il la prend, il faut également que j'en admette le fondement. Et quel fondement ! Comme Lange le montrait peu après la mort de Lassalle, c'est la théorie malthusienne [1] de la population [2] (prêchée par Lange [3] lui-même). Mais si cette théorie est exacte, je ne puis pas abolir la loi, dussé-je abolir cent fois le salariat, parce qu'alors la loi ne régit pas seulement le système du salariat, mais tout système social. C'est précisément en se basant là-dessus que les économistes ont démontré, depuis cinquante ans et plus, que le socialisme ne peut supprimer la misère qui est fondée dans la nature des choses, mais qu'il ne peut que la généraliser, la répandre du même coup sur toute la surface de la société !

Mais tout cela n'est pas le principal. Abstraction faite, absolument, de la fausse version que Lassalle donne de cette loi, le recul vraiment révoltant consiste en ceci :

Depuis la mort de Lassalle, notre Parti s'est ouvert à cette vue scientifique selon laquelle le salaire du travail n'est pas ce qu'il paraît être, à savoir la valeur (ou le prix) du travail, mais seulement une forme déguisée de la valeur (ou du prix) de la force de travail. Ainsi, une fois pour toutes, était mise, au rebut, la vieille conception bourgeoise du salaire en même temps que toute la critique dirigée jusqu'ici contre elle, et il était clairement établi que l'ouvrier salarié n'est autorisé à travailler pour assurer sa propre existence, autrement dit à exister, qu'autant qu'il travaille gratuitement un certain temps pour les capitalistes (et par suite pour ceux qui, avec ces derniers, vivent de la plus-value); que tout le système de la production capitaliste vise à prolonger ce travail gratuit par l'extension de la journée de travail ou par le développement de la productivité, c'est-à-dire par une plus grande tension de la force de travail, etc.; que le système du travail salarié est, par conséquent, un système d'esclavage et, à vrai dire, un esclavage d'autant plus dur que se développent les forces sociales productives du travail, quel que soit le salaire, bon ou mauvais, que reçoit l'ouvrier. Et maintenant que cette vue pénètre de plus en plus notre Parti, on revient aux dogmes de Lassalle, alors qu'on devrait savoir que Lassalle ignorait ce qu'est le salaire et qu'il prenait, à la suite des économistes bourgeois, l'apparence pour la chose elle-même.

C'est comme si, dans une révolte d'esclaves qui auraient enfin pénétré le secret de l'esclavage, un esclave empêtré dans des conceptions surannées inscrivait au programme de la révolte : l'esclavage doit être aboli parce que, dans le système de l'esclavage, l'entretien des esclaves ne saurait dépasser un certain maximum peu élevé !

Le seul fait que les représentants de notre Parti aient pu commettre un aussi monstrueux attentat contre la conception répandue dans la masse du Parti montre avec quelle légèreté criminelle, avec quelle mauvaise foi ils ont travaillé à la rédaction du programme de compromis !



Au lieu de la vague formule redondante qui termine le paragraphe : « éliminer toute inégalité sociale et politique », il fallait dire : avec la suppression des différences de classes s'évanouit d'elle-même toute inégalité sociale et politique résultant de ces différences.

---

## Notes

[1] Malthus Thomas (1766-1834): Economiste anglais, auteur du célèbre *Essai sur le principe de la population* dans lequel il déclare que la population s'accroît d'après une progression géométrique, alors que les subsistances ne peuvent s'accroître que d'après une progression arithmétique. Il faut donc limiter la population. Malthus préconise à cet effet le *moral restraint*, c'est-à-dire l'abstention du mariage pour ceux qui ne pourraient procréer sainement et assurer à leurs enfants une aisance relative. Marx a montré la futilité de cette « loi » de Malthus, en démontrant que « *en fait chaque mode de production historique a ses propres lois de population, valables historiquement dans ses propres limites* ».

[2] Dans ses notes sur le salaire ouvrier (1847), Marx développe une critique vigoureuse de la théorie malthusienne (voir. *Travail salarié et Capital*). Dans *Le Capital* (t. III) Marx écrit sur *l'Essay on the Principle of Population* de Malthus (1798) : « ... *Ce livre de Malthus n'est qu'une déclaration d'écolier sur des textes empruntés à De Foë, Franklln, Wallace, sir James Stewat, Townsend, etc. Il n'y a ni une recherche ni une idée du cru de l'auteur.* » Et aussi : « *Les variations du taux général des salaires ne répondent... pas à celles du chiffre absolu de la population; la proportion différente suivant laquelle la classe ouvrière se décompose en armée active et en armée de réserve... voilà ce qui détermine exclusivement ces variations.* »

[3] Lange, F.-A. (1828-1875) : savant allemand. Philosophe idéaliste, auteur du livre réformiste, exprimant le point de vue de la démocratie radicale : *La Question ouvrière, sa signification pour le présent et l'avenir* (1865). Célèbre par son *Histoire du matérialisme et critique de son importance dans le temps présent* (1866)

\*\*\*\*\*

## III

« *Le Parti ouvrier allemand réclame, pour **PREPARER LES VOIES A LA SOLUTION DE LA QUESTION SOCIALE**, l'établissement de sociétés de production avec **L'AIDE DE L'ETAT, SOUS LE CONTRÔLE DEMOCRATIQUE DU PEUPLE DES TRAVAILLEURS**. Les sociétés de production doivent être suscitées dans l'industrie et l'agriculture avec une telle ampleur **QUE L'ORGANISATION SOCIALISTE DE L'ENSEMBLE DU TRAVAIL EN RESULTE**. »*

Après la « loi d'airain du salaire » de Lassalle, la panacée du prophète. D'une manière digne on « prépare les voies ». On remplace la lutte des classes existante par une formule creuse de journaliste : la « *question sociale* », à la « *solution* » de laquelle on « prépare les voies ». Au lieu de découler du processus de transformation révolutionnaire de la société, « l'organisation socialiste de l'ensemble du travail résulte » de « l'aide de l'Etat », aide que l'Etat fournit aux coopératives de production que lui-même (et non le travailleur) a « suscitées ». Croire qu'on peut construire une société nouvelle au moyen de subventions de l'Etat aussi facilement qu'on construit un nouveau chemin de fer, voilà qui est bien digne de la présomption de Lassalle !

Par un reste de pudeur, on place « l'aide de l'Etat »... sous le contrôle démocratique du « peuple des travailleurs ».

Tout d'abord, le « peuple des travailleurs », en Allemagne, est composé en majorité de paysans et non de prolétaires.

Ensuite, *demokratisch* est mis pour l'allemand *volksherrschaftlich*. Mais alors que signifie le « contrôle populaire et souverain (*volksherrschaftliche Kontrolle*) du peuple des travailleurs » ? Et cela, plus précisément pour un peuple de travailleurs qui, en sollicitant l'Etat de la sorte, manifeste sa pleine conscience qu'il n'est ni au pouvoir, ni mûr pour le pouvoir !

Quant à faire la critique de la recette [1] que prescrivait Buchez [2] sous Louis-Philippe par opposition aux socialistes français et que reprirent les ouvriers réactionnaires de *'Atelier* [3], il est superflu de s'y arrêter. Aussi bien, le pire scandale n'est-il pas que cette cure miraculeusement spécifique figure dans le programme, mais que, somme toute, on abandonne le point de vue de l'action de classe pour retourner à celui de l'action de secte.

Dire que les travailleurs veulent établir les conditions de la production collective à l'échelle de la société et, chez eux, pour commencer, à l'échelle nationale, cela signifie seulement qu'ils travaillent au renversement des conditions de production d'aujourd'hui; et cela n'a rien à voir avec la création de sociétés coopératives subventionnées par l'Etat. Et pour ce qui est des sociétés coopératives [4] actuelles, elles n'ont de valeur qu'autant qu'elles sont des créations indépendantes aux mains des travailleurs et qu'elles ne sont protégées ni par les gouvernements, ni par les bourgeois.

---

## Notes

[1] Recette des sociétés coopératives de production avec l'aide de l'Etat.

[2] Buchez, (1796-1865) : Historien français et publiciste. Vers 1840-1850, Il fut le chef du « socialisme » catholique français, opposant au mouvement ouvrier révolutionnaire, croissant à cette époque, le projet de création de coopératives de producteurs avec l'aide de l'Etat.

[3] Premier journal ouvrier français. Réactionnaire. Parut de 1840 à 1848.

[4] Voir à ce sujet l'Adresse inaugurale de l'A.I.T.

\*\*\*\*\*

## IV

J'arrive maintenant à la partie démocratique.

### A.- « Libre fondement de l'Etat ».

Tout d'abord, d'après ce qu'on a vu au chapitre II, le Parti ouvrier allemand cherche à réaliser l'« Etat libre ».

L'Etat libre, qu'est-ce à dire ?

Faire l'Etat libre, ce n'est nullement le but des travailleurs qui se sont dégagés de la mentalité bornée de sujets soumis. Dans l'Empire allemand, l'« Etat » est presque aussi « libre » qu'en Russie. La liberté consiste à transformer l'Etat, organisme qui est mis au-dessus de la société, en un organisme entièrement subordonné à elle, et même de nos jours les formes de l'Etat sont plus ou moins libres ou non libres selon que la « liberté de l'Etat » s'y trouve plus ou moins limitée. Le Parti ouvrier allemand - du moins s'il fait sien ce programme montre que les idées socialistes ne sont pas même chez lui à fleur de peau; au lieu de traiter la société présente (et cela vaut pour toute société future) comme le *fondement* de l'Etat présent (ou futur pour la société future), on traite au contraire l'Etat comme une réalité indépendante, possédant ses propres *fondements intellectuels, moraux et libres*.

Et maintenant, pour combler la mesure, quel horrible abus le programme ne fait-il pas des expressions « *Etat actuel* », « *société actuelle* » et quel malentendu, plus horrible encore, ne crée-t-il pas au sujet de l'Etat auquel s'adressent ses revendications !

La « société actuelle », c'est la société capitaliste qui existe dans tous les pays civilisés, plus ou moins expurgés d'éléments moyenâgeux, plus ou moins modifiée par l'évolution historique particulière à chaque pays, plus ou moins développée. L' « Etat actuel », au contraire, change avec la frontière. Il est dans l'Empire prusso-allemand autre qu'en Suisse, en Angleterre autre qu'aux Etats-Unis. L' « Etat actuel » est donc une fiction.

Cependant, les divers Etats des divers pays civilisés, nonobstant la multiple diversité de leurs formes, ont tous ceci de commun qu'ils reposent sur le terrain de la société bourgeoise moderne, plus ou moins développée au point de vue capitaliste. C'est ce qui fait que certains caractères essentiels leur sont communs. En ce sens, on peut parler d'« Etat actuel » pris comme expression générique. Par contraste avec l'avenir où la société bourgeoise, qui lui sert à présent de racine, aura cessé d'exister.

Dès lors, la question se pose : quelle transformation subira l'Etat dans une société communiste ? Autrement dit quelles fonctions sociales s'y maintiendront analogues aux fonctions actuelles de l'Etat ? Seule la science peut répondre à cette question; et ce n'est pas en accouplant de mille manières le mot Peuple avec le mot Etat qu'on fera avancer le problème d'un saut de puce.

Entre la société capitaliste et la société communiste, se place la période de transformation révolutionnaire de celle-là en celle-ci. A quoi correspond une période de transition politique où l'Etat ne saurait être autre chose que *la dictature révolutionnaire du prolétariat* [1].

Le programme n'a pas à s'occuper, pour l'instant, ni de cette dernière, ni de l'Etat futur dans la société communiste.

Ses revendications politiques ne contiennent rien de plus que la vieille litanie démocratique connue de tout le monde : suffrage universel, législation directe, droit du peuple, milice populaire, etc. Elles sont simplement l'écho du Parti populaire bourgeois [2], de la Ligue de la paix et de la liberté. Rien de plus que des revendications déjà *réalisées*, pour autant qu'elles ne sont pas des notions entachées d'exagération fantastique. Seulement, l'Etat qui les a réalisées, ce n'est nullement à l'intérieur des frontières de l'Empire allemand qu'il existe, mais en Suisse, aux Etats-Unis, etc. Cette espèce d' « Etat de l'avenir », c'est un Etat bien actuel, encore qu'il existe hors du « cadre » de l'Empire allemand.

Mais on a oublié une chose. Puisque le Parti ouvrier allemand déclare expressément se mouvoir au sein de l'« Etat national actuel », donc de son propre Etat, l'empire prusso-allemand, - sinon ses revendications seraient en majeure partie absurdes, car on ne réclame que ce qu'on n'a pas, -le Parti n'aurait pas dû oublier le point capital, à savoir toutes ces belles petites choses impliquent la reconnaissance de ce qu'on appelle la souveraineté du peuple, et ne sont donc à leur place que dans une république démocratique.

Puisqu'on n'ose pas - et on fait bien de s'abstenir, car la situation commande la prudence, - réclamer la République démocratique, comme le faisaient, sous Louis-Philippe et Louis-Napoléon, les ouvriers français dans leurs programmes, il ne fallait pas non plus recourir à cette supercherie aussi peu « honnête » que respectable qui consiste à réclamer des choses qui n'ont de sens que dans une République démocratique, à un Etat qui n'est qu'un despotisme militaire, à armature bureaucratique et à blindage policier, avec un enjolivement de formes parlementaires, avec des mélanges d'éléments féodaux et d'influences bourgeoises et, par-dessus le marché, à assurer bien haut cet Etat, que l'on croit pouvoir lui imposer pareilles choses « par des moyens légaux ».

La démocratie vulgaire elle-même, qui, dans la République démocratique, voit l'avènement du millénaire et qui ne soupçonne nullement que c'est précisément sous cette dernière forme étatique de la société bourgeoise que se livrera la suprême bataille entre les classes, la démocratie elle-même est encore à cent coudées au-dessus d'un démocratismes de cette sorte, confiné dans les limites de ce qui est autorisé par la police et prohibé par la logique.

Que par « Etat » l'on entende, en fait, la machine gouvernementale, ou bien l'Etat en tant que constituant par suite de la division du travail un organisme propre, séparé de la société c'est déjà indiqué par ces mots : « Le Parti ouvrier allemand réclame comme *base économique de l'Etat* un impôt unique et progressif sur le revenu, etc. ». Les impôts sont la base économique de la machinerie gouvernementale, et de rien d'autre. Dans l'Etat de l'avenir, tel qu'il existe en Suisse,

cette revendication est passablement satisfaite. L'impôt sur le revenu suppose des sources de revenu différentes de classes sociales différentes, donc la société capitaliste. Par conséquent, il n'y a rien de surprenant si les *financial reformers* de Liverpool, - des bourgeois ayant à leur tête le frère de Gladstone [3], - formulent la même revendication que le programme.

## **B.- Le Parti ouvrier allemand réclame comme base intellectuelle et morale de l'Etat :**

### **1.- EDUCATION GENERALE, LA MEME POUR TOUS, DU PEUPLE par l'Etat. Obligation scolaire pour tous, instruction gratuite.**

Education au peuple, la même pour tous ? Qu'est-ce qu'on entend par ces mots ? Croit-on que, dans la société actuelle. (et l'on n'a à s'occuper que d'elle), l'éducation puisse être la même pour toutes les classes ? Ou bien veut-on réduire par la force les classes supérieures à ne recevoir que cet enseignement restreint de l'école primaire, seul compatible avec la situation économique non seulement des ouvriers salariés, mais encore des paysans ?

« Obligation scolaire pour tous. Instruction gratuite ». La première existe même en Allemagne, la seconde en Suisse et aux Etats-Unis pour les écoles primaires. Si, dans certains Etats de ce dernier pays, des établissements d'enseignement supérieur sont également « gratuits », cela signifie seulement qu'en fait ces Etats imputent sur les chapitres du budget général les dépenses scolaires des classes supérieures. Incidemment, il en va de même de cette « administration gratuite de la justice », réclamée à l'article 5. La justice criminelle est partout gratuite; la justice civile roule presque uniquement sur des litiges de propriété et concerne donc, presque uniquement, les classes possédantes. Vont-elles soutenir leurs procès aux frais du trésor public ?

Le paragraphe relatif aux écoles aurait dû tout au moins exiger l'adjonction à l'école primaire d'écoles techniques (théoriques et pratiques).

Une « éducation du peuple par l'Etat » est chose absolument condamnable. Déterminer par une loi générale les ressources des écoles primaires, les aptitudes exigées du personnel enseignant, les disciplines enseignées, etc., et, comme cela se passe aux Etats-Unis, surveiller, à l'aide d'inspecteurs d'Etat, l'exécution de ces prescriptions légales, c'est absolument autre chose que de faire de l'Etat l'éducateur du peuple ! Bien plus, il faut proscrire de l'école au même titre toute influence du gouvernement et de l'Eglise. Bien mieux, dans l'Empire prusso-allemand (et qu'on ne recoure pas à cette échappatoire fallacieuse de parler d'un certain « Etat de l'avenir » nous avons vu ce qu'il en est), c'est au contraire l'Etat qui a besoin d'être éduqué d'une rude manière par le peuple.

D'ailleurs, tout le programme, en dépit de tout son dreindrelin démocratique, est d'un bout à l'autre infecté par la servile croyance de la secte lassallienne à l'Etat ou, ce qui ne vaut pas mieux, par la croyance au miracle démocratique; ou plutôt c'est un compromis entre ces deux sortes de foi au miracle, également éloignées du socialisme.

« *Liberté de la science* », dit un paragraphe de la Constitution prussienne. Pourquoi alors ici ?

« *Liberté de conscience !* » Si on voulait, par ces temps de *Kulturkampf* [4], rappeler au libéralisme ses vieux mots d'ordre, on ne pouvait le faire que sous cette forme : « chacun doit pouvoir satisfaire ses besoins religieux et corporels, sans que la police y fourre le nez ». Mais le Parti ouvrier avait là, l'occasion d'exprimer sa conviction que la bourgeoise « liberté de conscience » n'est rien de plus que la tolérance de toutes les sortes possibles de liberté de conscience religieuse, tandis que lui s'efforce de libérer les consciences de la fantasmagorie religieuse. Seulement on se complaît à ne pas dépasser le niveau « bourgeois ».

Me voici à la fin, car l'appendice qui accompagne le programme n'en constitue pas une partie caractéristique. Aussi serai-je ici très bref.

### **2.- Journée normale de travail.**

En aucun autre pays, le parti ouvrier ne s'en est tenu à une revendication aussi imprécise, mais toujours il assigne à la journée de travail la durée qu'il considère comme normale, compte tenu des circonstances.

### **3.- Limitation du travail des femmes et interdiction du travail des enfants.**

La réglementation de la journée de travail doit impliquer déjà la limitation du travail des femmes, pour autant qu'elle concerne la durée, les pauses, etc., de la journée de travail; sinon cela ne peut signifier que l'exclusion des femmes des branches d'industrie qui sont particulièrement préjudiciables à leur santé physique où contraires à la morale au point de vue du sexe. Si c'est ce qu'on avait en vue, il fallait le dire.

« *Interdiction du travail des enfants !* » : il était absolument indispensable d'indiquer la limite d'âge.

Une interdiction générale du travail des enfants est incompatible avec l'existence même de la grande industrie; elle n'est donc qu'un vœu naïf et sans portée. La réalisation - si elle était possible - serait réactionnaire, car une étroite réglementation du temps de travail selon les âges étant assurée, ainsi que d'autres mesures de protection des enfants, le fait de combiner de bonne heure le travail productif avec l'instruction est un des plus puissants moyens de transformation de la société actuelle.

### **4.- Surveillance par l'Etat du travail dans les fabriques, les ateliers et à domicile.**

Etant donné l'Etat prusso-allemand, il fallait incontestablement demander que les inspecteurs ne fussent révocables que par les tribunaux; que tout ouvrier pût les déférer à la justice pour manquement à leurs devoirs; qu'ils fussent pris dans le corps médical.

### **5.- Réglementation du travail dans les prisons.**

Revendication mesquine dans un programme général ouvrier. Quoi qu'il en soit, il fallait dire clairement qu'on n'entend pas que les criminels de droit commun, par crainte de leur concurrence, soient traités comme du bétail et qu'on n'a pas l'intention de leur retirer ce qui est précisément leur unique moyen d'amendement, le travail productif. C'était bien le moins qu'on dût attendre de socialistes.

### **6.- Une loi efficace sur la responsabilité [5].**

Il fallait dire ce qu'on entend par une loi « efficace » sur la responsabilité.

Remarquons en passant qu'à propos de la journée normale du travail, on a oublié la partie de la législation des fabriques qui concerne les règlements sur l'hygiène et les mesures à prendre contre les risques, etc. La loi sur la responsabilité entre en application dès que ces prescriptions sont violées.

Bref, cet appendice se distingue également par sa rédaction boiteuse.

*Dixi et salvavi animam meam* [6].

---

#### **Notes**

[1] Déjà en 1852, Marx écrit, dans une lettre à Wiedemeyer, que « *la lutte des classes mène nécessairement à la dictature du prolétariat* ».

[2] Le Parti populaire allemand ou Parti démocrate, fondé en 1865, groupait la petite bourgeoisie des petits et moyens Etats d'Allemagne. Elle s'opposait à la politique bismarckienne en revendiquant la création d'une République démocratique.

[3] Gladstone (1809-1898) : Homme d'Etat anglais, chef de la bourgeoisie libérale.

[4] Après 1870, Bismarck, sous le nom de *kulturkampf*, mènera l'offensive contre le parti catholique allemand, le parti du « Centre », au moyen de persécutions policières.

[5] En matière d'accidents.

[6] *J'ai dit et j'ai sauvé mon âme.*